

ANNEXE 1 – DELIBERATION N°
RELATIVE AU TRANSFERT DES AGENTS COMMUNAUX TOTALEMENT AFFECTES
A L'EXERCICE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les agents issus de la commune de Cahors

- 1 poste d'ingénieur principal titulaire à temps complet,
- 1 poste de technicien principal 1ère classe titulaire à temps complet,
- 1 poste de technicien principal 2ème classe titulaire à temps complet,
- 2 postes de technicien titulaires à temps complet,
- 8 postes d'agent de maîtrise titulaires à temps complet,
- 2 postes d'agent de maîtrise principal titulaires à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,
- 7 postes d'adjoint technique principal 2ème classe titulaires à temps complet,
- 4 postes d'adjoint technique titulaires à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe titulaires à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet,

Les agents issus du syndicat d'Espère-Mercuès

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe titulaire à temps complet,
- 1 emploi avenir à temps complet,
- 1 CDI à temps complet,
- 1 CDI à temps incomplet (mi-temps),

Les agents issus du syndicat de Nuzéjols

- 1 CDI à temps complet,
- 1 CDI à temps incomplet (78 h / mois),

Les agents issus de la commune de St Géry-Vers

- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet de 5h / semaine,

Les agents issus de la commune de Pradines

- 1 poste d'agent de maîtrise titulaire à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps complet.

Les agents du Syndicat de la vallée du Reignac :

- 1 CDI à temps complet